



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

marine

Question écrite n° 85

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur l'expérience de l'engagement du Charles-de-Gaulle en Libye. Le fait d'avoir un seul porte-avions a des limites évidentes et place notre marine sous la dépendance des marines étrangères. En matière de porte-avions, les experts insistent sur le fait que c'est deux ou rien. Il lui demande son avis sur la question.

Texte de la réponse

Le porte-avions Charles de Gaulle a été engagé dès les premiers jours de l'opération Harmattan aux côtés des moyens de l'armée de l'air. Sa participation a été significative pour la coalition puisque près du tiers des missions des avions de combat français est parti du Charles de Gaulle. Après son retrait à la mi-août 2012, les avions de l'armée de l'air ont pris le relai de la flotte d'aéronefs de ce bâtiment. La qualité des missions réalisées en Libye grâce au porte-avions Charles de Gaulle confirme, en dépit des limites inhérentes à l'unicité et donc à la permanence de ce bâtiment, l'intérêt que revêt sa présence dans les différentes crises ayant nécessité son déploiement. En outre, l'intérêt du porte-avions Charles de Gaulle doit être évalué dans le cadre plus large des capacités dont disposent les pays d'Europe. En effet, c'est dans ce contexte que prend tout son sens la coopération poursuivie par la France et le Royaume-Uni afin d'envisager, à terme, la permanence d'un groupe aéronaval en Europe. C'est la raison pour laquelle cette coopération demeurera, en pleine cohérence avec l'impulsion que nous souhaitons redonner à l'Europe de la défense, un objectif central.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4248

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 434